

N°	MOIS	ANNEE
2	SEPTEMBRE	2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt, le 24 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame CHAVILLON** Maire de la commune d'Auteuil-Le-Roi

Étaient présents : M. CAPELLE, M. BERTHON, M. JAMOT, M. BLONDEAU, Mme CLÉMENCE
Mme COURREGÉ, M. DE LA ROCHE, Mme GIMENO, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC,

Étaient absentes excusées : Mme PATIN a donné pouvoir à M BERTHON
Mme GADRAS a donné pouvoir à Mme CHAVILLON
Mme SCHMIT a donné pouvoir à M. DE LA ROCHE

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	17 septembre 2020
Nombre de membres votants	15	Date de l'affichage	17 septembre 2020

Objet : Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour les mercredis avec l'IFAC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pendant les mercredis des périodes scolaires de l'année 2020/2021.

Madame le Maire présente aux élus le projet de convention.

Par conséquent, après avoir procédé à l'étude de cette convention, le Conseil Municipal, vote par **15 voix POUR**.

DÉCIDE d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec l'IFAC 78,

DÉCIDE la prise en charge financière de la Commune selon le budget prévisionnel établi par l'IFAC 78,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 011, article 6288,

DIT que la délibération sera envoyée à Mme la Sous-Préfète de Rambouillet et à Monsieur le comptable du Trésor Public de Montfort l'Amaury et au Directeur de l'IFAC 78.

Pour extrait certifié conforme au registre
Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-le-Roi